

Image not found or type unknown



Procédures divorces couple mixte

Par **karim**, le **19/05/2008** à **21:48**

bonsoir, je suis algérien marié depuis 1 mois avec une française d'origine algérienne. nous sommes mariés à la mairie en algérie. le problème c'est qu'elle veut que l'on se sépare mais est-ce que je peux avoir la carte de séjour d'une année. je ne veux pas rentrer en algérie. est-ce qu'elle doit me signer quelque chose au bout de 3 mois pour avoir la carte d'un an? nous n'avons pas fait de mariage à la mairie en france. svp aidez-moi je connais personne ni les procédures à suivre pour rester en france

Par **angie26**, le **08/06/2008** à **23:40**

bonsoir Karim, je te conseille d'aller voir la gisti: <http://www.gisti.org/index.php> ou la cimade <http://www.cimade.org/> ils te diront quels sont tes droits. bon courage